



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Bureau du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

**Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers**

Compte-rendu de la séance du 7 avril 2016

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 25 mars 2016, s'est réunie le 7 avril 2016, à Villabé (91), sous la présidence de M. RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet.

1) Membres de la commission

1.1 Membres présents :

- M. Yves RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet de l'Essonne ;
- Mme Danielle ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France ;
- M. Didier BERTHELOT, représentant l'Union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France ;
- Mme Pauline CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne ;
- M. Jean-Luc CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les maires ;
- M. Nicolas HOTTIN, représentant des Jeunes Agriculteurs ;
- M. Bertrand LIÉNARD, représentant la SAFER (voix consultative) ;
- M. Sébastien MAZIÈRES, chef du bureau foncier agricole, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. Emmanuel SAGOT, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France.

1.2 Pouvoirs

- Mme Danielle ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France, dispose d'un pouvoir de M. Denis MAZODIER, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » ;
- M. Nicolas HOTTIN, représentant des Jeunes Agriculteurs, dispose d'un pouvoir de M. CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne, lors de l'examen du dossier de la ZAC des Belles Vues ;
- M. Emmanuel SAGOT, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France, dispose d'un pouvoir de M. Pierre MARCILLE, représentant la Chambre d'Agriculture d'Île-de-France.

1.3 Membres absents et/ou excusés :

- Mme Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des Notaires de l'Essonne ;

- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale ;
- M. Dominique HÉBERT, représentant le Réseau AMAP Île-de-France ;
- M. Thierry LANOE, représentant la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France ;
- M. Pascal MARTIN, représentant l'Office National des Forêts (voix consultative) ;
- M. Patrick OLLIER, président du Conseil de la Métropole du Grand Paris ;
- M. Fabien PIGEON, représentant les propriétaires de foncier agricole ;
- M. Christian SHOETTL, maire de Janvry, représentant les maires.

2) Invités à titre d'expert

- Mme Agathe GILLET, représentant l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France ;
- Mme Julie OZENNE, représentant du réseau AMAP Île-de-France ;
- M. Thierry SIROU, représentant Coop de France ;
- Mme Sandrine TERRISSE, de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France ;
- Mme Marie CHAUVOT et M. Pierre RAMEL, de la direction départementale des territoires de l'Essonne.

3) Quorum et ordre du jour

M. RAUCH constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ordre du jour :

a) Compte-rendu et fonctionnement de la commission :

- validation du compte-rendu de la séance du 4 février 2016 sur l'avis sur les Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) sur la commune de Milly-la-Forêt.
- Validation du compte-rendu de la séance du 10 mars 2016 : suite à la commission du 10 mars 2016 et aux échanges par voie électronique entre la mairie de Les Molières et la commission, la CDPENAF a émis un avis sur la modification n°2 du PLU de Les Molières.
- Présentation d'une proposition de plaquettes A, B et C de la CDPENAF 91. La commission valide les plaquettes A et B, et demande quelques amendements validés par les membres sur la plaquette C.
- Lancement de l'élaboration d'une plaquette D sur les haies et bosquets : la commission demande de traiter dans cette plaquette le sujet de l'agroforesterie.
- Suite à un questionnement des membres sur la prise en compte du maraîchage et des circuits courts dans la politique d'aménagement de l'Établissement Public d'Aménagement Paris Saclay, la Direction Départementale des Territoires propose la mise en place d'un temps de restitution et d'échanges sur ce sujet, en octobre 2016 ;

b) Étude du PLU de Massy ;

c) Étude du dossier de DUP avec mise en compatibilité de PLU de la ZAC des Belles-Vues à Ollainville et Arpajon, porté par Cœur d'Essonne Agglomération.

4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- PLU de Massy : M. LAFFARGUE (Maire Adjoint chargé de l'urbanisme) et M. BESSIN (directeur de l'urbanisme), représentant la mairie de Massy, et Mme BERHET (bureau d'études CITADIA) ;
- ZAC des Belles-vues : M. JOUBERT, 4ème vice-président, délégué à l'Aménagement du territoire et l'urbanisme de Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA), Mme COHEN-DUJARDIN, Mme GOFFINET représentant la CDEA, M. MARNIQUET (Akka Marniquet), M. LINGLART (Urban eco scoop), Mme BELLEC (SORGEM) et Mme GOFFINET (SORGEM).

Le président de la CDPENAF,



Yves RAUCH

Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>